

Ecole élémentaire Chartreuse PV conseil école n°1

Vendredi 22 octobre 2021

Présents :

- Mairie : Mme Cerana et Mme Dumini
- Parents d'élèves : Mme Vial, Mme Pascal, Mme Gueneguan
- Enseignants : Mme Villard, Mme Guillaudin, Mme Besset, Mme Chénédedé

Excusés :

- Mr Flandin

1. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

- 68 votants sur 145 inscrits dont 8 nuls. Pour la deuxième année, le vote s'est déroulé uniquement par correspondance.

2. Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école vote le règlement intérieur.

Il adopte le projet d'école.

Il donne des avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et la communauté scolaire : besoins éducatifs particuliers des élèves, restauration scolaire, hygiène, sécurité des élèves.

Il donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives sportives ou culturelles.

Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire.

Il peut être consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires.

Une information est donnée au sein du conseil d'école sur les principes de choix des manuels scolaires et sur l'organisation des aides spécialisées.

Le directeur établit l'ordre du jour du conseil d'école en concertation avec les différents participants et arrête cet ordre du jour une semaine avant le conseil d'école de manière à ce que chaque partie puisse préparer des réponses et chercher d'éventuels documents.

Il est donc nécessaire de faire parvenir au directeur les points à ajouter à l'ordre du jour plus d'une semaine avant le conseil d'école.

Ne peuvent être discutés en conseil d'école, tous les points relatifs à un enseignant en particulier ou un élève en particulier. Cela doit être discuté avec l'enseignant et les parents de l'enfant concerné.

3. Personnels EN autour de l'école : RASED, médecine scolaire, IEN, Conseillers pédagogiques (noms, coordonnées)

- Inspection du Haut Grésivaudan IEN : Mr DUCOUSSET 04 76 72 32 18
C.P.C Mme Marie-Anne MORTHA et Mme Sylvie BOUVIER
 - Psychologue scolaire : Mme Claire HAMBURGER Tél : 04 76 08 55 86
Claire.Hamburger@ac-grenoble.fr
 - Maître E (aide à dominante pédagogique) : Mme CERULLI Marie-Chantal
 - Médecin scolaire : (CMS Crolles) cms38-crolles@ac-grenoble.fr
- Mme Grace ESTELLON
70 rue du Brocey
38920 CROLLES
04 76 08 13 62
Fax : 04 76 92 22 63
- Infirmière scolaire Mme Corine CECON Corinne.Cecon@ac-grenoble.fr
 - Enseignant référent MDA : Mme Sandrine DALEST Tel : 06 02 00 74 84
ash38-haut-gresivaudan@ac-grenoble.fr
 - CMP La Bâtie (Saint-Ismier 04 76 52 61 60)
 - CMP Pontcharra : 04 76 97 25 16

4. Effectifs 2021-2022

Classe de Mme BESSET	: 20 CP	=20
Classe de Mme CHENEDE	:13 CE1 11 CE2	=24
Classe de Mme VILLARD	: 6 CE2 17 CM1	=23
Classe de Mmes GUILLAUDIN et GONARD	: 7 CM1 et 16 CM2	=23

Total : 90 élèves pour 4 classes.

5. Evaluations nationales CP et CE1

Les évaluations ont été passées, les fiches individuelles saisies et les résultats ont été transmis aux familles.

6. Budgets et investissements communaux dans l'école

- Budget fonctionnement : 64 € par enfant (fournitures) et 55 € par classe (frais de gestion)
- Budget animations 33 € par enfant (budget global pour l'école, répartition et choix de l'utilisation à l'appréciation des enseignants)
- crédits photocopies :
 - mise à disposition d'un photocopieur
 - 500 photocopies par élève et par an, doublement si AVS ou PPRE ou PAP,
 - 6000 photocopies pour la direction
 - crédit pour acheter 1 ramette par élève (doublement si AVS, PPRE ou PAP) et 12 ramettes direction au prix de 4€50 la ramette
- budget exceptionnel :
 - le spectacle de Noël (environ 8€50 par élève pour le transport et l'animation). Depuis cette année, la mairie propose un spectacle aux écoles.
Hors conseil : Nous sommes repassés en protocole de niveau 2 qui oblige la limitation du brassage. Nous avons toujours appliqué strictement les consignes du protocole sanitaire, par respect de la loi et par civisme, et nous allons continuer même quand cela a des conséquences pédagogiques contraignantes (organisation des APC, des groupes de piscine, autorisation ou non de sorties scolaires en bus, récréations séparées...).
C'est pourquoi, il ne parait pas envisageable que les élèves de notre école aillent au spectacle de Noël même si ce dernier est organisé le dernier après-midi.
Nous restons favorables à l'organisation de ce spectacle hors contexte COVID.
 - Un budget pour un projet commun CM2 aux 2 écoles Belledonne et Chartreuse
 - un budget communal pour :
 - ♦ musique (6200€ pour 2 écoles) soit, pour notre école, 15 séances de ¾ heure pour chacune des 4 classes jusqu'au 4 février.
 - budget pour répondre à des demandes formulées en début d'année pour des projets concernant toute l'école : projet escalade.
- Classe de découverte (dite classe transplantée avec nuitée) : 1 classe par an et par groupe scolaire, 50% du coût plafonné à 150€ par élève étant financé par la mairie, territoire métropolitain uniquement
 - ⇒ Prioritairement cela reste 1 classe par groupe scolaire.
 - ⇒ Cependant, si un groupe n'a pas de projet, 2 classes du même groupe pourront partir.
 - ⇒ La date limite de réflexion et mise en œuvre du projet est fixée à Toussaint. Si à cette date un groupe n'a pas déposé de projet, l'autre groupe pourra faire une demande pour le départ de deux classes.
 - ⇒ Le groupe qui ne part pas sera prioritaire l'année suivante, si nécessaire.
 - ⇒ Budgets non cumulables d'une année sur l'autre.

Les classes de découverte sans nuitée à St Maximin sont financées comme classe de découverte par la mairie (50% du coût global (transport + animations) plafonné à 150€ par enfant).

7. Sécurité à l'école

- 1^{er} exercice le 12/10 réussi, évacuation écoles élémentaire et maternelle en moins de 2 minutes

8. Règlement intérieur

Voté à l'unanimité.

9. Activités prévues dans chaque classe, intervenants extérieurs :

- **Est-ce possible, d'utiliser le mardi la navette prévue par l'école Belledonne pour se rendre au gymnase et bibliothèque pour aller à l'ENS à moindre frais, comme on a pu le faire par le passé ?**
- **Toutes les classes :**
 - **Projet sciences :** électricité avec l'intervenante Karine GODOT de Sciences et Malices
 - **Projet escalade dans le cadre du projet exceptionnel :** 12 séances par classe, soit 6 séances pour chaque élève
 - **Projet recyclage avec le SIBRECSA**
 - **Musique :** la mairie a recruté une nouvelle intervenante Aude MOUSSY avec laquelle nous avons commencé les séances début octobre. La convention est annuelle.
- **CP et CE1-CE2 : natation à la piscine de Pontcharra, de manière à ce que chaque élève bénéficie a minima de 2 cycles de natation dans sa scolarité**

Depuis que la piscine de Pontcharra a ouvert, la mairie a accompagné notre demande de pouvoir emmener 2 classes chaque année. C'est très bien.

Les élèves iront 2 fois par semaine à la piscine ce qui permet davantage de progrès. L'encadrement sera assuré par 3 MNS à l'enseignement, les 2 enseignantes et des parents agréés.

Hors conseil :

L'Isère étant repassée en niveau sanitaire 2, pour l'instant nous ne savons pas si les classes pourront être mélangées et ainsi nous permettre de faire des groupes de besoins (soit davantage en fonction du niveau des élèves que de leur âge) ou si nous devons faire comme l'an dernier, à savoir garder tous les CP ensemble, et tous les Ce1ce2 ensemble, quelque soit leur niveau aisance aquatique.

- **CE2-CM1 et CM1-CM2 :**
 - **Classe de découverte à St Maximin :** très beau projet, joli cadre, interventions de grande qualité adaptées à l'âge des élèves... à refaire
- **CP, CE2-CM1 et CM1-CM2 :**
 - **Rallye les incorruptibles**
- **CP :**
 - **Correspondance avec une classe de Nantes** (même profil de classe)
 - **Visite de l'ENS** pour pouvoir s'appropriier leur espace et le présenter aux correspondants
- **CE1-CE2 :**
 - **Correspondance avec une classe de Theys**
 - **Classe de découverte 2 fois 2 jours à St Maximin**
- **CM1- CM2 :**
 - **Projet randonnées raquettes et pédestres** avec la classe de CM1-CM2 de l'école BELLEDONNE. Cela rentre dans le budget pour un projet commun aux 2 écoles. Cela a été possible cette année, puisque l'enseignante du CM1-CM2 de Belledonne travaillait avec moi l'année dernière comme décharge de direction.
 - **Défi maths isère**

10. Points soulevés par les parents : aucun

11. Plan numérique

Nous sommes très contents que le projet porté par la mairie ait été validé.

Nous validons la demande initiale d'achat de tablettes.

Pour que l'utilisation soit fluide et pratique de manière à préparer les élèves au B2I, nous avons besoin que les élèves aient le droit de déplacer les tablettes entre l'armoire blindée et leur classe, et également qu'ils puissent s'en servir à l'extérieur comme appareil photo.

Nous avons besoin de l'accord de la mairie sur ces 2 points.

12. Dates des deux prochains conseils d'école

Vendredi 18 mars 2022 18h00

Vendredi 17 juin 2022 18h00

La directrice, Mme Guillaudin

Document relu par l'ensemble des participants et remis à chaque parent par courriel.